

origine : INSTITUT DE L'ELEVAGE	<i>Base commune aux référentiels de certification de produits viande qui impliquent les élevages de bovins</i>	Réf : REFER 04
		Rev : 1
Grille d'évaluation de l'état des bovins		12/10/1998

◆ Domaine d'application

Cette évaluation vise à porter un jugement global sur l'état des bovins d'un cheptel pour juger d'un niveau correct de leur alimentation.

Bien qu'inspirée des « grilles de notation de l'état d'engraissement des vaches laitières ou des vaches allaitantes », cette évaluation ne vise pas à juger une **qualité d'engraissement** par rapport à des considérations économiques ou technologiques.

Elle ne fait donc pas double emploi avec les outils existants ayant cette finalité et elle ne peut pas se substituer à eux.

Cette évaluation n'a donc pas lieu d'être appliquée aux bovins destinés spécifiquement à l'engraissement.

Cette évaluation n'a pas lieu non plus d'être appliquée **systématiquement** sur les animaux en **phase d'élevage** car leur morphologie, très changeante en phase de croissance, la rend difficile à mettre en oeuvre. Il convient toutefois d'envisager de l'appliquer sur ces animaux pour confirmer le cas échéant une suspicion d'état médiocre observé sur le cheptel principal (hors bovins destinés spécifiquement à l'engraissement).

Cette évaluation concerne donc essentiellement les femelles de reproduction laitières ou allaitantes.

◆ Modalités

L'évaluation est réalisée sur la totalité des animaux qui correspondent à la catégorie sélectionnée.

Cette évaluation peut être réalisée toute l'année ; elle nécessite toutefois de pouvoir approcher suffisamment chaque animal (2 à 3 m environ) afin de **l'examiner de ¾ arrière sans obligation de le toucher.**

L'agent examine chaque bovin de l'échantillon et lui affecte une note correspondant aux caractéristiques morphologiques identifiées sur le référentiel illustré ci-joint. Il n'est pas prévu de ½ note ; si sur un animal donné certaines caractéristiques correspondent à une note et d'autres à une note inférieure, l'agent retient la **note supérieure.**

L'agent coche (×) pour chaque bovin examiné, dans la case qui correspond à la note attribuée, sur une fiche d'évaluation (voir modèle en annexe).

En fin d'opération, il totalise le nombre d'animaux ayant la note 4 et le multiplie par la note 4 ; il procède de la même façon pour toutes les cases. Le cumul de ces produits divisé par le nombre d'animaux examinés donne la **note globale moyenne** du groupe d'animaux.

Pour les notes 2 et 1, une correction du nombre d'animaux peut être réalisée en soustrayant les animaux en traitement ou convalescents à condition que le traitement correspondant soit avéré et susceptible de justifier un amaigrissement.

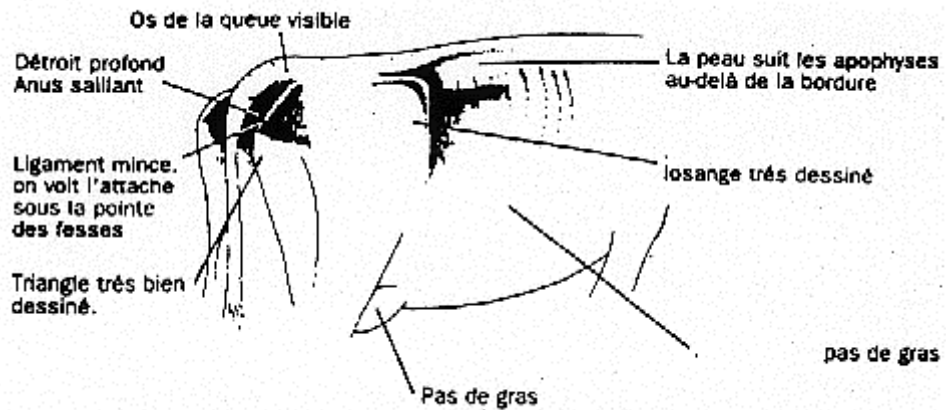
◆ Clé de décision

Une note globale moyenne du groupe inférieure à 2,5 n'est pas admise pour la qualification.

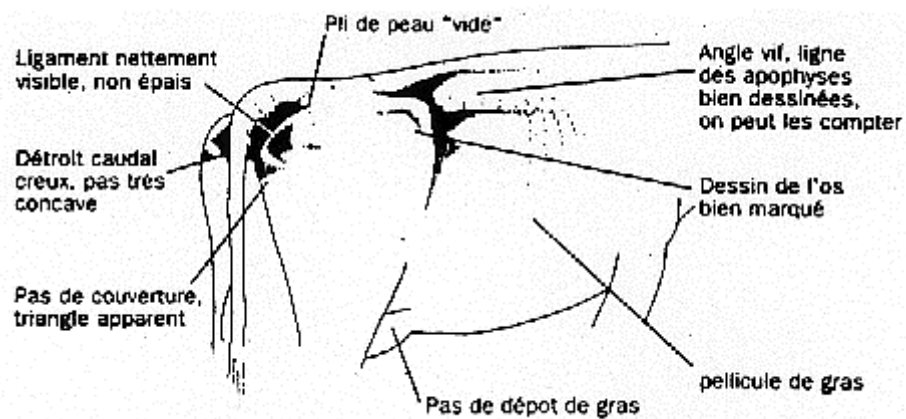
Le seuil d'acceptation est abaissé à 2 pour les troupeaux de vaches allaitantes dont la date médiane des vêlages se situe en février-mars lorsque l'évaluation de l'état est réalisée en fin d'hiver.

Référentiel illustré pour l'évaluation de l'état des bovins

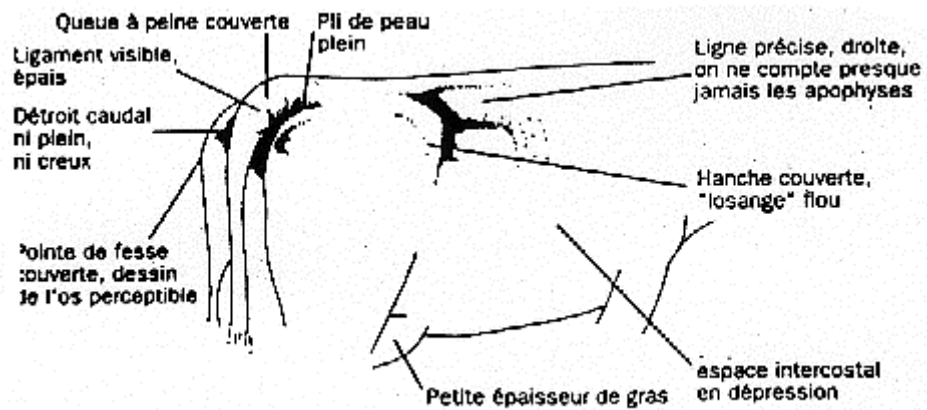
NOTE = 1



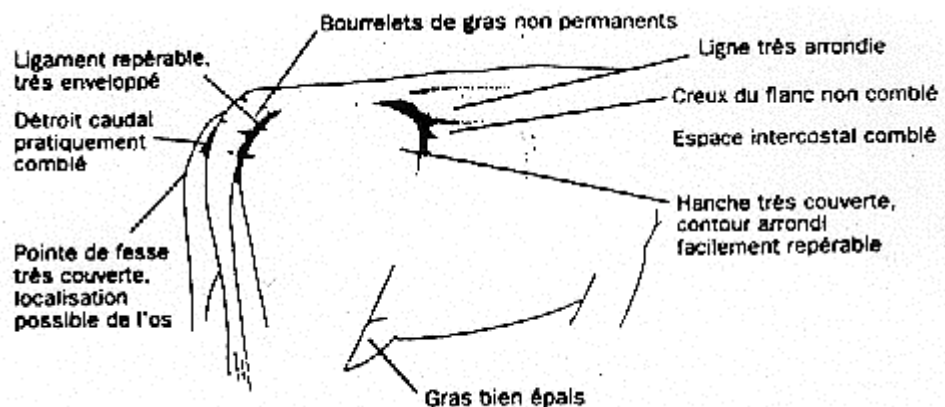
NOTE = 2



NOTE = 3



NOTE = 4



Grille d'évaluation de l'état des bovins

note = 1	<div style="position: absolute; bottom: 5px; right: 5px; border: 1px solid black; width: 40px; height: 15px;"></div>				
	- animaux en traitement				
	= n^1		$\times 1 =$		
note = 2	<div style="position: absolute; bottom: 5px; right: 5px; border: 1px solid black; width: 40px; height: 15px;"></div>				
	- animaux en traitement				
	= n^2		$\times 2 =$		
note = 3	<div style="position: absolute; bottom: 5px; right: 5px; border: 1px solid black; width: 40px; height: 15px;"></div>				
	n^3		$\times 3 =$		
note = 4	<div style="position: absolute; bottom: 5px; right: 5px; border: 1px solid black; width: 40px; height: 15px;"></div>				
	n^4		$\times 4 =$		
$N = n^1 + n^2 + n^3 + n^4$			$T =$		
				$T/N =$	
					note globale moyenne d'état